

Le onze juillet deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 4 juillet 2014

Présents : Jean-Louis BELLAY – Bertrand LANDELLE – Marie-Laure HARDY - Nicole ROMARY – Mickaël DUCHEMIN - Gilbert DELLIERE – Sébastien MONSIMER - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Marie-Laure HARDY

Absent(s) excusé(s) : Laurent RAGUIN ayant donné pouvoir à Jean-Louis BELLAY - Michelle BOUE – Constance THIREAU

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Odile HEUVELINNE, Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 26 mai 2014
- Délégations de compétences au Maire
- Commission des impôts directs-nomination des commissaires
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable : année 2013
- Budgets commune et commerce : décision modificative n°1
- Mise en place et facturation des nouvelles activités périscolaires (NAP)
- Suppression et création d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe (encadrement pause méridienne et NAP)
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2014

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité

2. Délégations de compétences au Maire

DCM n°2014-020

Faisant suite à la délibération du 14 avril 2014, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les limites ou conditions des délégations suivantes données au Maire :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget avec un plafond de 15 000 €
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- M. Le Maire sera chargé de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

3. Commission des impôts directs-nomination des commissaires

DCM n°2014-021

Cette commission a pour rôle la mise à jour annuelle des évaluations des propriétés bâties servant de base au calcul des taxes d'habitation et des taxes foncières.

La commission est composée du Maire, Président (ou de l'adjoint délégué) et de 6 commissaires dont l'un doit être domicilié en dehors de la commune (des suppléants sont aussi nommés).

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur des impôts sur une liste de contribuables dressé par le Conseil Municipal dans les deux mois qui suivent les élections municipales et contenant un nombre double de celui à désigner.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

✚ Liste des titulaires :

Personnes habitant sur la commune : VEILLEPEAU Denis, MAHE Louis, MICHEL Jean-Claude, CHANGEON Gérard, GASNIER Roselyne, BIENVENU Gilbert, CHAUVEAU Mickaël, CHAUDET Eric, POULIN Jean-Bernard, DELLIERE Julien

Personnes extérieures à la commune : BIDOIS Michel, PESLIER Jean-Claude

✚ Liste des suppléants :

Personnes habitant sur la commune : COQUIN Ludovic, HOUDAYER Lionel, RAGUIN Bénédicte, BLAVETTE Wenceslas, DURAND Sébastien, COSNARD Bertrand, MORILLON Béatrice, PERSIGAN Bernard, HARDY Mickaël, LANDELLE Chantal

Personnes extérieures à la commune : RAVARY Auguste, GARRY Albert

4. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable : année 2013

DCM n°2014-022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2013.

5. Budgets commune et commerce : décision modificative n°1

DCM n°2014-023

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les décisions modificatives n° 1 sur les budgets commune et commerce afin de régler les factures liés aux travaux d'électricité, de plomberie, de menuiserie et autres travaux sur le bâtiment le commerce.

Décision modificative n°1 budget commune

Section de fonctionnement	Dépenses
011/61522 Entretien et réparation bâtiments	- 10 000.00 €
67/6748 Restitution au titre des dégrèvements	+ 10 000.00 €
total	0.00 €

Décision modificative n°1 budget commerce

Section de fonctionnement	Dépenses	recettes
77/774	+ 10 000.00 €	
011/61522 Entretien et réparation bâtiments	+ 10 000.00 €	
total	+ 10 000.00 €	+10 000.00 €

6. Mise en place et facturation des nouvelles activités périscolaires (NAP)

DCM n°2014-024

Après enquête auprès des familles et discussion avec les enseignants, M-L HARDY Adjointe chargée des affaires scolaires informe de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2014. La semaine sera de neuf demi-journées, y compris le mercredi matin. La réduction du temps de classe sera de 2 fois une heure trente. Les classes de CE seront pris en charge les lundi et jeudi et les CM les mardi et vendredi de 15h10 à 16h40 par le personnel communal dans le cadre des nouvelles activités périscolaires.

Afin de financer cette nouvelle charge pour la commune, il est proposé une participation forfaitaire mensuelle de 7.20 € sur 10 mois de septembre à juin. Un enfant participant toute l'année scolaire paiera 72 €, un enfant participant un seul mois au cours de l'année scolaire paiera 7.20 € et les enfants ne participant jamais aux NAP ne paieront rien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place des NAP et décide de fixer le forfait mensuel à 7.20 € à compter de septembre 2014 pour l'année scolaire 2014/2015.

7. Suppression et création d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe (encadrement pause méridienne et NAP)

DCM n°2014-025

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, M. BELLAY propose de supprimer le poste créé par délibération du 3 juin 2010 à temps non complet permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe 1^{er} échelon pour 4.70/35^{ème} annualisé et de créer un poste à temps non complet permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe 1^{er} échelon pour 10.98/35^{ème} annualisé pour une durée de 1 an à compter du 2 septembre 2014. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 afin d'appréhender la pérennité des rythmes scolaires et les possibilités financières de la commune de mettre en place cette réforme. Cet agent sera chargé de la surveillance des enfants le midi pendant la pause méridienne et de la prise en charge des enfants pendant les nouvelles activités périscolaires (NAP), il n'est pas demandé de diplôme, il sera rémunéré sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à l'emploi et grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise la création du poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe sous réserve de l'avis du comité technique et autorise M. Le Maire à signer toutes pièces inhérentes au dossier.

8. Compte rendu des commissions communales

- + **Commission bâtiment** : Le commerce a ouvert le 1^{er} juillet au lieu du 13 juin 2014.
- + **Commission voirie** : le point à temps à la « La Réhérie », VC Montaussant et chemin de la Beaumerie a été réalisé la deuxième semaine de juin.

9. Questions et informations diverses

- + Les deux pompes de refoulement ont été changées la deuxième semaine de juillet.
- + Dans le cadre du schéma de cohérence et d'orientation territoriale (SCOT) une réunion publique aura lieu à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez le mardi 23 septembre 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire
Jean Louis BELLAY